



# MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

## Compte rendu Conseil Municipal du 24 juillet 2020.

Par suite d'une convocation en date du 20/07/2020 les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

La convocation a été affichée le 20 juillet 2020.

**Présents :** Robert PAUCHON – Sandrine OSINGA - Georges ALLEMAND – Amandine ARNAUD – Pablito LORIDON — Vincent BUMAT – Antoine LE MAGADRURE - Dorine TESSA – Joëlle IMBERT- Michel PONS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire demande qu'il soit rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant la convention avec le SyME05 pour programme construction de réseau 2020 MANTEYER « Rac DP20H2 PAUCHON Pst Les Allemands.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter à l'ordre du jour les délégations consenties au maire par le conseil municipal.

### Ordre du jour :

- Schéma directeur d'eau potable choix du cabinet d'études
- Point sur l'avancement du dossier embauche employé communal
- Convention avec le SyME05 pour programme construction de réseau 2020 MANTEYER « Rac DP20H2 PAUCHON Pst Les Allemands.
- Questions diverses :
  - Point sur les biens communaux
  - Divers

Le conseil municipal a désigné Madame Dorine TESSA, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020, transmis à tous les élus, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### 1°) Mise à jour du schéma directeur d'eau potable et réalisation du schéma communal de la DECI

Le Maire a exposé au Conseil Municipal :

- Que la précédente municipalité avait décidé de lancer une consultation pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable et la réalisation du schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- Qu'une consultation a été lancée le 26/11/ 2019 et que deux entreprises ont répondu ;
- Que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17/01/2020 pour l'ouverture des plis ;

- Que le rapport d'analyse des offres a classé les entreprises suivant les critères définis dans le règlement de consultation :
  1. HYDRETTUES avec prestations supplémentaires 1 2 4 et 6 24 054 € H.T.
  2. SAUNIER INFRA avec les prestations supplémentaires 1 2 4 et 6 28 354 € H.T.
- Que par délibération en date du 03 juillet 2020 la commune a décidé de réaliser le schéma directeur d'eau potable pour la commune de Manteyer et sollicité l'attribution de l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré a :

- Décidé d'attribuer le marché à HYDRETTUES pour un montant de 24 054 € H.T.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.
- 

A voté contre : 1 Pablito LORIDON

Abstention : 0

Ont voté pour : 09

## 2°) Employé communal

Madame Joëlle IMBERT et Monsieur Michel PONS présentent le dossier préparé par un groupe d'élus.

3 hypothèses sont exposées avec suivant le cas des investissements de matériels plus ou moins importants, remise en état du MBTRAC, véhicule et petit matériel comme une débroussailleuse et un engin de déneigement pour les endroits difficiles d'accès avec un tracteur etc ...

La fiche de poste récapitule les tâches qui pourraient être faites par l'agent technique (assurer une partie du déneigement, gravillonnage, entretien des espaces verts, des chemins communaux, des abords des containers poubelles, de la station épuration etc...)

Au cours d'une réunion le centre de gestion de la fonction publique a rencontré les élus pour leur présenter la procédure à suivre pour le recrutement d'un agent technique.

Le poste d'agent technique n'ayant pas été supprimé une délibération sera prise pour faire un point sur les emplois de la commune et lancer le recrutement.

## 2°) Programme construction de réseau 2020 MANTEYER « Rac DP20H2 PAUCHON Pst Les Allemands

Monsieur Robert PAUCHON concerné par ce dossier est sorti de la salle, n'a pas pris part ni aux débats ni au vote.

Madame Sandrine OSINGA, a exposé qu'une déclaration préalable pour division foncière a été autorisée le 03/03/2020 sur une parcelle au quartier des Allemands, section B n°1280 appartenant à Mr Robert PAUCHON, qu'un permis de construire a été accordé le 11/06/2020 à Mme VAN BELLEGEM et qu'aujourd'hui il est nécessaire de réaliser les travaux d'extension du réseau.

Pour la réalisation des travaux il convient de passer une convention avec le SyME05 pour définir les modalités de participation financière.

Montant des travaux	20 400.00 € T.T.C	17 000.00 € H.T.
---------------------	-------------------	------------------

Participation du SyME05	13 950.60 € T.T.C.	10 550.60 € H.T.
-------------------------	--------------------	------------------

(Montant TTC – participation commune)

Participation de la commune H.T.		6 449.40 € H.T.
----------------------------------	--	-----------------

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame Sandrine OSINGA et après en avoir délibéré a :

- Approuvé le programme de construction de réseau au quartier des Allemands d'un montant de 17 000.00 € H.T.
- Approuvé les modalités de participation financière décrites ci-dessus.
- Autorisé Monsieur le maire à signer la convention avec le SyME05.

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 9

## Questions diverses

- **Les biens communaux**

Monsieur le Maire fait un état des biens immobiliers et mobiliers de la commune :

Biens immobiliers :

- ✓ les cabanes des remontées mécaniques
- ✓ la cabane de la SAPIE
- ✓ les téléskis
- ✓ le bâtiment de Céüze avec la billetterie au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, un studio de 30 à 40 m<sup>2</sup>
- ✓ et un local technique.
- ✓ le bâtiment de la Mairie (la mairie, une salle de réunion et deux appartements en location)
- ✓ la Cure avec deux appartements en location
- ✓ le gîte du Serre en location
- ✓ l'Eglise

Biens mobiliers

- ✓ Un tracteur Mercedes MBTrac
- ✓ Un tractopelle qui ne fonctionne plus

Il trouve dommage que les bâtiments qui se trouvent sur la station de Céüze restent inexploités, il invite les élus à faire une visite sur place et envisager des solutions pour l'utilisation des bâtiments. Des pistes doivent être trouvées sur le devenir de la station : un groupe d'élus étudiera l'étude faite par la CCBD pour une station 4 saisons.

- **Implantation d'un relais télécommunication**

Par délibération du 17/05/2019 la commune a accepté l'implantation d'un site relais de télécommunication d'une station relais au « Pied de Laleirier » sur Céüze et signé une convention avec BOUYGUES TELECOM.

La réalisation des travaux va finalement se faire par une autre entreprise, une nouvelle convention devra être signée.

- **Antenne pour la téléphonie mobile**

La commune de Manteyer a été retenue dans le cadre du NEW DEAL MOBILE, 1<sup>er</sup> dispositif de couverture ciblée, au titre de l'année 2020.

Free mobile devrait implanter un pylône au niveau du Villard.

Une réunion sera programmée entre 25 et 28 août 2020 en mairie, avec l'opérateur et Mr Yves RICHARD de la Préfecture.

La séance est levée à 20h30

Manteyer le 07/08/2020

Le Maire,  
Robert PAUCHON.

